

**AR Prefecture**063-216303537-20231019-2023\_10\_39-DE  
Reçu le 23/10/2023**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -trois, le 19 octobre à 20 h 00
- présents	09	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	09	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	01	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 13 octobre 2023  
Date d'affichage : 13 octobre 2023

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : BLANC-PAGET Paule  
a été nommé secrétaire : BLANCHARD Pierre

**Délibération 39 – 2023****Objet : DM budget Régie Chaleur pour admission en non-valeur**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que par la délibération n° 35-2023 du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Conseil avait voté l'admission en non-valeur sur le budget de la Régie Chaleur, de différents produits pour un montant de 972.23 €.

Afin de passer cette écriture il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-318 : Divers	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-8541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>600.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents  
Autorise Madame le Maire à procéder aux différentes écritures.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire  
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 23 octobre 2023  
et publication ou notification du 23 octobre 2023

